

Certification complémentaire

SESSION 2022

RAPPORT DE JURY

L'examen de certification complémentaire, créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004), permet à des enseignants stagiaires, titulaires ou en contrat à durée indéterminée d'une discipline non linguistique (DNL) de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'apporter aux personnels admis une certification pour enseigner une partie de leur programme en langue vivante étrangère.

La certification complémentaire vise également à mieux définir les attentes du jury, notamment dans le cadre du Plan langues vivantes et dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en 2018 : *Proposition pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde* :

<https://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres.html>

L'attribution de la certification complémentaire en langue vivante pour l'enseignement d'une DNL est définie par l'arrêté du 23 décembre 2003 (BO n°7 du 12 février 2004) :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

et par la note de service du 19 octobre 2004 parue au BO n° 39 du 28 octobre 2004
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

Les épreuves se sont déroulées cette année entre le 31 janvier et le 11 février 2022.

La session 2022 montre un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification, ce qui permet d'encourager l'enseignement dit de « DNL », que ce soit en lycée et en collège.

Pour rappel, l'article 3 de l'arrêté du 16 juin 2016 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège stipule qu'un « enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considérée ».

Nous constatons cette année encore la même variété des candidatures, des professeurs titulaires ou stagiaires désireux de faire valoir leur intérêt pour l'enseignement de leur discipline en langue vivante, de saisir les nouvelles perspectives qui s'ouvrent avec l'extension de l'enseignement en langue vivante dans le cadre des réformes du collège et du lycée, et centrer ainsi leurs activités sur de véritables enjeux riches de sens et de progrès.

STATISTIQUES

	DNL			
	2022	2021	2019	2018
candidats inscrits	164	117	91	97
candidats présents	136	108	86	84

candidats admis	93	75	69	55
% admis/présents	68,38	69,44		

Bilan de l'étude des dossiers

Le jury souligne le soin apporté par la grande majorité des candidats à la constitution des dossiers et à la préparation de l'exposé. Le dossier fourni par le candidat n'est certes pas évalué mais son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat.

L'examen des dossiers montre une présentation claire et détaillée du parcours professionnel ainsi que de la motivation du candidat, une description des étapes du parcours personnel et professionnel qui ont conduit à s'inscrire à la certification.

Un point de vigilance toutefois pour certains rapports qui sont davantage une évocation autobiographique d'un historique familial (candidats originaires du pays dont la langue est concernée par la certification) qu'un développement argumenté en vue d'un transfert d'expériences dans un contexte d'enseignement.

Le jury a apprécié les candidats qui ont fait une courte exploitation pédagogique réalisée ou réalisable. Ceci a permis d'échanger sur une pratique et de l'analyser lors de l'entretien.

En effet, même si le candidat n'enseigne pas encore de DNL, il doit pouvoir se projeter et développer la façon dont il envisagerait cet enseignement. Les projections restent parfois encore trop centrées sur la pratique disciplinaire et non sous l'aspect d'un travail de projet mené conjointement avec l'enseignant de langue vivante, et la motivation ne faisant pas clairement apparaître la plus-value pour élèves, notamment en termes de développement des compétences orales.

Enfin le jury rappelle que le rapport doit faire l'objet d'une rédaction soignée et structurée.

Bilan des entretiens

Rappelons que l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes qui s'appuie en partie sur le dossier que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un exposé du candidat de dix minutes maximum et se déroule en partie voire dans sa totalité, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

L'on constate, cette année encore, des candidats globalement bien entraînés à la présentation de l'exposé, la majorité s'exprime clairement et sans s'appuyer sur des notes afin de garder un contact visuel avec les interlocuteurs, ainsi que le modèle linguistique de grande qualité de la part de quelques candidats. Des prestations orales qui témoignent d'une certaine aisance dans le maniement de la langue se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen de référence pour les langues. Certains candidats ont vécu et travaillé plusieurs années à l'étranger. Dans une langue claire et précise, ils ont démontré leur connaissance du vocabulaire professionnel lié à leur spécialité et ont évoqué l'approche pluriculturelle de leur discipline.

Le jury a particulièrement apprécié la connaissance des termes techniques de la discipline enseignée, et des pratiques professionnelles à l'étranger dans les métiers préparés (cas des PLP). Durant l'entretien, les candidats se montrent capables d'interagir et de prendre leur part dans l'échange, même si l'on peut parfois déplorer l'absence de documents, rédigés en anglais ou en français ou encore une réflexion trop peu approfondie sur la dimension biculturelle que donne

l'approche étrangère de la discipline. Cette dimension culturelle ne peut être oubliée et participe à une approche spécifique de la discipline enseignée.

Le jury note aussi la volonté de promouvoir l'ouverture à l'international, de s'investir dans des projets d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ; un nombre important de candidats est déjà engagé dans cette démarche.

Pour les candidats qui avaient échoué l'année précédente, on note une prise en compte des remarques lors de cette nouvelle session.

Nous encourageons les candidats ajournés à tenir compte des observations et conseils qui leur ont été communiqués et à se présenter de nouveau à une prochaine session.

Quelques recommandations suite à la session 2022 :

- Approfondir sa connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (fonctionnement d'une S.E.L.O, modalités de l'épreuve spécifique), que le candidat enseigne en collège ou en lycée, et des finalités de l'enseignement qui y est dispensé ;
- Enrichir sa connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline serait très certainement un atout en termes de satisfaction pour le professeur de DNL et de motivation par le sens pour les élèves ;
- S'appropriier les contextes socio-économiques des provinces ou pays partenaires pour travailler sur les possibilités d'accueil de nos élèves dans des entreprises étrangères (voie pro) ;
- Prendre contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne et réfléchir sur les modalités de collaboration avec les enseignants de langues afin de réfléchir davantage aux activités pédagogiques que l'on peut mettre en place, aux compétences que l'on cherche à développer chez les élèves ainsi qu'à des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle ;
Les objectifs de l'enseignement en DNL ne se résument pas à l'acquisition de termes techniques. Une démarche actionnelle avec des situations concrètes en anglais est à envisager. De même, l'aspect collaboratif de la perspective actionnelle est trop peu abordé : « les élèves, en travaillant ensemble, deviennent co-acteurs (actifs au sein d'un groupe) et participent donc à la co-construction du sens" (site des langues vivantes – Académie de Toulouse) ;
- Améliorer son niveau de langue pour acquérir plus d'aisance et bien comprendre ce qu'implique le niveau B2 « utilisateur indépendant » du CECRL. Les candidats peuvent par exemple entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement ;
- Développer ses connaissances relatives à l'ouverture sur l'international, prendre l'attache de la DAREIC pour connaître les différents dispositifs de mobilité et leurs procédures de mise en œuvre, les dispositifs de valorisation de la mobilité des élèves comme l'unité facultative de mobilité en lycée professionnel ou l'attestation EUROPRO.

